

Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | **CFVU**

Séance plénière du 17 avril 2023

Délibération n°2023-19

Objet : [DELIBERATION] Proposition de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

Pièce(s)-jointe(s) : Projets associatifs étudiants retenus.

VU l'article 12 de la loi relative à l'Orientation et à la Réussite des Etudiants (ORE) 11°2018-166 du 8 mars 2018 qui institue « une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article 1.841-5 du Code de l'éducation) ;

VU l'article D841-11 du code de l'éducation ;

VU le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) qui fixe au minimum à 30 % les montants de la CVEC consacrés par chaque université au financement de projets portés par des associations étudiantes et aux actions sociales à destination des étudiants et au minimum à 15 % le financement de la médecine préventive (article D8411 I du Code de l'éducation) ;

VU la circulaire ministérielle du 23 mars 2022 relative à l'engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

VU la proposition de la commission FSDIE du 6 avril 2023.

Considérant ce qui suit : Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'adopter les mesures visant à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU adopte les projets associatifs étudiants proposées par la commission FSDIE réunie le 6 avril 2023.

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	19
Membres en exercice :	38	Membres présents :	18
		Membres représentés :	5
		Total :	23

Décompte des votes :

Votants :	23	Pour :	22
Refus de participer au vote :	-	Contre :	-
Suffrages exprimés :	22	Abstention :	1

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 09 mai 2023

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andrezza

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante
Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes de l'université d'Orléans

Année universitaire 2022/2023 - Commission FSDIE du jeudi 6 avril 2023

Associations étudiantes	Intitulé des projets	Subvention proposée par la commission
Association des étudiants Ivoiriens d'Orléans AESIO	Journée culturelle et sportive ivoirienne campus de La Source - 1er juillet 2023	1 800€
Association des étudiants Sénégalais d'Orléans AESSO	Journée culturelle sénégalaise Le Bouillon - 26 mai 2023	1 500€
Association du Master DMPL (UFR DEG)	Visite du Sénat en séance publique Paris - 15 juin 2023	700€
Association Sportive de l'Université d'Orléans ASUO	Saison sportive 2022-2023 - subvention complémentaire	10 000€
Bath'Art	Représentation au Bouillon - 16 mai 2023 Spectacle d'improvisation au Théâtre Gérard-Philipe	2 500€
BDE de l'IUT de Bourges	Semaine d'intégration des nouveaux étudiants - IUT de Bourges 4 au 7 septembre 2023	2 000€
BDE Eco Gestion (UFR DEG)	Journée au Parc Astérix - 22 avril 2023	1 500€
Brigade des STAPS (UFR ST)	Participation d'étudiants boursiers à un camp UCPA Sanary sur Mer - juin ou juillet 2023	1 500€
Corpo Droit avec Just'Ice (UFR DEG)	Visite du Parlement européen Bruxelles - 2 et 3 octobre 2023	3 000€
Just'Ice (UFR DEG)	Création d'un journal de vulgarisation juridique	700€
Orléoquence	Participation à un concours universitaire inter-régional d'éloquence Lorient - juin 2023	600€
	Sessions d'initiation à l'éloquence dans les différentes composantes du campus septembre et octobre 2023	400€
Radio Campus Orléans	Participation au financement de la saison radiophonique 2022-2023 (convention triennale de partenariat)	20 000€
Total	13 projets	46 200 €